

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 OCTOBRE 2017

Présents : M. GAZZIERO, Maire,
MM. BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjointes,
Mmes CHARDONNET, GAURY, LE LAGADEC, PEDEBIBEN, SERVAND, ZAÏRI-AMARAL, MM. DULUC, MEUNIÉ, MONIER, VIGNES.

Valablement représentés : M. DUSSOULIER par M. GAZZIERO,
M. BALANS par M. BERNADET.

Secrétaire de séance : Mme PEDEBIBEN.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05/09/2017.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Vente d'une maison, sur un terrain de 1.439 m², située 129 route de Gascogne, appartenant à M. et Mme BOTTARLINI, au prix de 155.000€,

Vente d'une maison, sur un terrain de 721 m², 11 Hameau des Vergers, appartenant à M. et Mme CHALEROUX, au prix de 150.000€,

La CDC du Sud Gironde a renoncé à son droit de préemption urbain sur ces biens.

PERSONNEL COMMUNAL :

Heures complémentaires :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à l'organisation de la rentrée scolaire 2017/2018, le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes au mois de septembre :

- Mme DUPA Isabelle : 24H15

- M. DUCOS Mickaël : 15H

Accord du Conseil pour payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

RIFSEEP :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la mise en place du nouveau régime indemnitaire (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) se fera à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le montant global minimum de base s'élèvera à 600€ annuels.

IFSE : une part de 30€ par mois sur les 12 mois

CIA : part fixe de 240€ qui sera versée sur décembre

Les critères d'attribution sont définis dans le projet de délibération qui va être transmis pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion.

AMÉNAGEMENT DE BOURG :

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion :

La Société AZIMUT Ingénierie et l'AGENCE B ont présenté la concrétisation du schéma d'intention avec les propositions adaptées :

- voirie rétrécie à 5,75m

- accompagnement de la traversée par des aménagements végétaux ce qui permet de réduire la vitesse des automobilistes

- 3 plateaux surélevés (sens Cadillac vers Langon) :

- . carrefour rue du Port et rue de Cariot, début de la zone 30 avec plateau surélevé, il est également possible de faire un carrefour à feux ou de coupler plateau et carrefour à feux
- . devant le parvis de la mairie, début de la zone 20,
- . avant la rue Fournier, passage de la zone 20 à la zone 30, en double sens avec changement de côté de la voie verte
- devant le château Piquecaillou :
 - . variante 1 : dévoiement de la chaussée permettant plus d'espace pour la voie verte (plus coûteux)
 - . variante 2 : écluses
- parvis de la mairie enherbé autour du Monument aux Morts tout en conservant un maximum de places de stationnement qui pourraient être délimitées par un cloutage, au ras du sol, ce qui est visuellement plus agréable
- évacuation des eaux pluviales à prendre en compte devant la place de mairie

Le montant total du projet est estimé à 1,2 million d'euros.

La prochaine réunion aura lieu le 05/10/2017, en présence du Centre Routier et des représentantes du Département de la Gironde, pour la présentation des « Fiches Actions ».

De plus, une rencontre a eu lieu le 25/09/2017 en Mairie avec Mme PEREZ Céline du SDEEG afin d'évoquer les possibilités d'enfouissement des lignes électriques. Monsieur le Maire contactera ENEDIS. Affaire à suivre.

CDC SUD GIRONDE – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES :

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts des Charges de la CDC du Sud Gironde du 31 août 2017,

Vu le rapport du mois d'août 2017 de la CLETC en découlant,

Etant donné que le montant de l'attribution de compensation des communes est déterminé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population de la CDC ou moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CDC), adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts,

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le rapport du 31 août 2017 de la CLETC qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction de l'estimation de transfert de charge suivante réalisée :

- Montant des attributions de compensation des communes issues de la dissolution de la CDC des Coteaux Macariens à savoir : Le Pian sur Garonne, Semens, Saint-André du Bois, Saint-Germain de Grave, Saint-Macaire, Saint-Maixant, Saint-Martial et Verdélais ;
- Evaluation financière du transfert des zones d'activités communales devenues communautaires au 1er janvier 2017.

Le Conseil approuve le rapport de la CLETC du 31 août 2017 et les montants d'attribution de compensation qui en découlent.

Pour Saint-Maixant, la Commune percevra 48.173,05€ en 2017.

S.I.S.S. :

M. BERNADET donne le compte rendu de la réunion du 21/09/2017 :

- achat de carburant
- mise à disposition de locaux et d'espaces techniques intérieurs et extérieurs, propriétés du SISS, pour le Syndicat d'Assainissement de Fargues Langon Toulenné

- avenant à la convention de mise à disposition de locaux et espaces administratifs et techniques entre le SISS et le SICTOM
- convention de prêt de véhicules entre le SISS et le SICTOM
- modifications au tableau des effectifs
- mise en place du RIFSEEP pour les agents
- créances éteintes pour un montant de 30€
- travailler sur la couverture des bâtiments avec des panneaux photovoltaïques et sur l'installation de bornes de rechargement électrique pour véhicules
- le rapport d'activité 2016 est consultable sur le site du SISS
- transport scolaire accordé exceptionnellement à un enfant reçu chez un autre enfant
- 25.000€ de plus pour les transports spéciaux, entre 09/2015 à 09/2017
- 1.212 inscrits au transport scolaire – le circuit Sainte-Croix du Mont/Verdelais/Saint-Maixant est très chargé
- les transports sont gérés par la Région, avec l'aide des anciens collaborateurs du Département

SICTOM :

M. BERNADET donne le compte rendu de la réunion du 27/09/2017 :

La réunion a débuté par une minute de silence à la mémoire de M. Laurent DUTHIL.

- mise en place du RIFSEEP pour les agents
- création d'une Société Publique Locale (SPL) pour le transfert, le transport, le tri et le négoce des emballages et papiers
- autoriser le SMICVAL du Libournais à lancer et financer les études complémentaires pour le traitement des plastiques non recyclables actuellement d'ici 2022
- la déchetterie de Saint-Symphorien est vétuste et exigüe, la Commune propose un terrain ainsi que les branchements des réseaux
- la déchetterie de Saint-Magne (hors secteur) coûte 72.000€ à l'année, pour Louchats et Hostens
- la zone de réemploi est ouverte 2 jours par mois, le 1^{er} mercredi et le 3^{ème} jeudi du mois
- la prochaine date pour le Proxi-Déchet à Saint-Maixant sera le 24/10/2017

CDC SUD GIRONDE – HABITAT PRIVÉ :

Mme LAGARDE donne le compte rendu de la réunion du 20/09/2017, organisée par le Conseil Départemental, concernant l'habitat en Sud-Gironde :

Les élus étant lanceurs d'alerte de l'habitat indigne sur les Communes, le Département les informe des outils existants pour l'amélioration du parc de logements privés, tant pour les propriétaires occupants très modestes que pour les propriétaires bailleurs de logements depuis plus de 15 ans.

Parmi ces outils :

- le Programme Social Thématique (PST) propose, entre autre, un interlocuteur unique pour accompagner et simplifier les démarches
- la Caisse d'Avance pour la Rénovation Thermique et la Transition Énergétique (CARTTE) aide à financer le démarrage des travaux avec avance gratuite des subventions des collectivités, sans intérêt, sans frais de dossier ni frais de gestion
- le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) fait des visites de logement et donne des conseils personnalisés selon les ressources et conditions, organise la médiation avec le bailleur pour les problèmes de bâti, coordonne les différents partenaires professionnels et sociaux
- Solidaires pour l'Habitat (SOLIHA), association loi 1901 et opérateur départemental, mobilise le parc privé à des fins sociales

- et bien sûr le SIPHEM, Syndicat Intercommunal du Pays du Haut Entre-2-Mers

COMMISSION CÉRÉMONIES :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, par courrier du 15/09/2017, Mme LE LAGADEC se retire de la Commission Cérémonies.

TRAVAUX :

M. BERNADET signale que :

- les travaux annuels routiers commenceront le 05/10/2017
- le dossier de demande de permis de construire pour l'abri métallique devant les services techniques doit obligatoirement être présenté par un Architecte (M. PRADAL a été contacté)
- l'aménagement futur du logement de l'école (qui doit être libéré prochainement) sera évoqué lors de la visite de l'Architecte
- réunion à Pessac le 06/10/2017, concernant l'opération « Cocon 33 » pour l'isolation des combles de la Mairie
- broyage : les services techniques vont louer un broyeur pour traiter les branches issues du taillage des arbres et arbustes. Il n'est pas souhaitable que ce service soit ouvert aux particuliers car les feuillages ne peuvent être acceptés.

OCTOBRE ROSE :

Mme BANOS rappelle au Conseil qu'une marche est organisée le dimanche 08/10/2017, dans le cadre de l'opération « Octobre Rose ». Rendez-vous à 8H30. Un café est offert au départ et du vin blanc à l'arrivée.

BUS NUMÉRIQUE :

M. MONIER informe le Conseil que le « Bus Numérique » sera à Saint-Maixant le mercredi 06 décembre 2017. Cette opération est organisée par le Département de la Gironde. Elle s'adresse aux seniors. Deux sessions sont prévues : une le matin et une l'après-midi, avec 12 places sur chaque séance.

CONVOCATIONS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire propose au Conseil que les convocations pour les réunions du Conseil Municipal soient envoyées par mail. L'ensemble des Conseillers est d'accord, sauf M. PONCHATEAU qui souhaite recevoir sa convocation par courrier.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le prochain recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Il faudra recruter quatre agents recenseurs pour réaliser les opérations de collectes des informations auprès des administrés. Il serait souhaitable de privilégier des demandeurs d'emploi avant des retraités.

OUVERTURE ÉPICERIE :

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. José VAZ NUNES ouvre son magasin « Le Saint Maixant » le jeudi 05 octobre 2017, 40 route de Gascogne : tabac, presse, Française des Jeux, alimentation et cave à vins.

ASSOCIATION DANSE AFRICAINE :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une association de danse africaine a demandé la salle des fêtes pour leurs cours le mardi soir. Après plusieurs échanges, cette association nous a informés que pour cette saison 2017/2018, elle resterait sur Gabarnac. Cependant, elle

souhaiterait bénéficier de la salle des fêtes de Saint-Maixant pour son gala le 05 ou le 12 mai 2018 et connaître les conditions d'utilisation pour la prochaine saison.

Réponse sera faite que la salle des fêtes de Saint-Maixant est réservée aux associations et particuliers de Saint-Maixant et que pour les 05 et 12 mai, elle est déjà réservée par deux associations.

ASSOCIATION DE PÉTANQUE :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle association de pétanque s'est créée sur la Commune : « La Boule Joyeuse ». Le Président est M. LESCOUT Jacky.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.